

- Arrêté du 2 Safar 1446 correspondant au 7 août 2024 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère des affaires religieuses et des wakfs.

**MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES
ET DES WAKFS**

Arrêté du 2 Safar 1446 correspondant au 7 août 2024 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés publics du ministère des affaires religieuses et des wakfs.

Par arrêté du 2 Safar 1446 correspondant au 7 août 2024, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 102 de la loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, à la commission sectorielle des marchés publics du ministère des affaires religieuses et des wakfs, pour une durée de trois (3) ans, renouvelable.

Les représentants du ministre des affaires religieuses et des wakfs :

- M. Mohammed Sadou, président ;
- M. Azzedine Benhamza, vice-président.

Les représentants du service contractant (selon l'ordre du jour) :

Les représentants du secteur :

- M. Mohamed Ait Saidi, membre ;
- Mme. Nassima Chekired, suppléante ;
- M. Abdelaziz Mihoubi, membre ;
- Mme. Fatma Cherief, suppléante.

Les représentants du ministre chargé des finances :

- La direction générale du budget.
 - M. Halim Amalou, membre ;
 - Mme. Nabila Kheir, suppléante.
- La direction générale du Trésor et de la comptabilité.
 - M. Tarek Bouagar, membre ;
 - Mme. Amel Miloudi, suppléante.

Les représentantes du ministre chargé du commerce et de la promotion des exportations :

- Mme. Nadia Bouarroudj, membre ;
- Mme. Ilhame Kellou, suppléante.

Le secrétariat permanent de la commission sectorielle des marchés publics du ministère des affaires religieuses et des wakfs est assuré par Mme. Halima Guasmi et Mme. Hdjila Belarbi, suppléante.